

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 13 novembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Robert Beauchamp, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Arthur Ouellet, conseiller no 2
M. Pascal Bernier, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire
Robert Beauchamp.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Robert Beauchamp, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-11-189

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

- ~~10.6 Dépôt budget final soccer et variation avec le financement au pacte rural~~

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17-11-190

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

4.1 DÉPÔT BUDGET FINAL SOCCER ET VARIATION AVEC LE FINANCEMENT AU PACTE RURAL

17-11-191

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser un montant de 376,21\$ au nom du Comité des Loisirs pour la dépense occasionnée pour la disposition des déchets du tournoi de soccer.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois d'octobre 2017 se chiffrent à 16 229,00\$
- Les factures payées durant le mois d'octobre 2017 se chiffrent à 7 521,80\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

17-11-192

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2017 au montant de 59 134,00\$.

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DE 2017

Le sujet est reporté au conseil de décembre.

5.4 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, messieurs Robert Beauchamp, Arthur Ouellet et mesdames Marguerite Desrosiers, Karyne Messier Lambert ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

5.5 DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES DE L'ÉLECTION 2017

La directrice générale dépose son rapport de dépenses de l'élection 2017. Les dépenses sont de l'ordre de 4 926,20\$.

5.6 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL

Siège #1 , Marguerite Desrosiers :	Régie des déchets Transport collectif Politique de la famille (1) Gestion administrative Santé et bien-être Mairesse suppléante 2018-2019
Siège #2 , Arthur Ouellet :	Informatique Sécurité civile (2) Sécurité incendie (1) Hygiène du milieu (2) Loisirs (2)
Siège #3 , Pascal Bernier:	Aménagement urbanisme (1) Développement économique (1) Politique agricole (2) Transport routier et cours d'eau (2)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Siège #4 , Karyne Messier Lambert :	Loisirs (1) Embellissement (1) Environnement (2) Politique de la famille (2) Développement économique (2)
Siège #5 , Gilles Bernier :	Politique agricole (1) Sécurité civile (1) Régie d'aqueduc Loisirs (3) Aménagement urbanisme (2)
Siège #6 , Roger Couture :	Transport routier et cours d'eau (1) Hygiène de milieu (1) Régie des déchets (substitut) Sécurité incendie (2) Environnement (2)

5.7 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS POUR LA RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

17-11-193 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Gilles Bernier, conseiller et monsieur Robert Beauchamp, maire soient nommés comme délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

5.8 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS POUR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

17-11-194 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame la conseillère Marguerite Desrosiers soit nommée comme déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et que monsieur Roger Couture soit nommé en substitut.

5.9 AUTORISATION DE SIGNATURES

17-11-195 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Robert Beauchamp, maire sont autorisés à signer tout document à la Caisse Desjardins des Chênes pour et au nom de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

En cas d'absence ou d'incapacité de monsieur le maire, Robert Beauchamp, madame Marguerite Desrosiers, mairesse suppléante, et madame Julie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer. En cas d'absence ou d'incapacité de madame Julie Hébert, madame Linda Langlais, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe est autorisée à signer.

5.10 FORMATION POUR LES ÉLUS

La directrice générale informe les nouveaux élus de l'obligation de suivre certains cours.

5.11 RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955, du Code municipal du Québec, monsieur le maire Robert Beauchamp a préparé un rapport sur la situation financière de la municipalité. Il en fait lecture.

Celui-ci sera publié sur le site web, ainsi qu'une copie sera distribuée à toutes les portes.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.12 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE-EXERCICE FINANCIER 2018

La proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour l'exercice financier 2018 sont de :

Proportion médiane: 100%

Facteur comparatif: 1,00

Comparativement à l'exercice financier 2017:

Proportion médiane: 99%

Facteur comparatif: 1,01

Comparativement à l'exercice financier 2016:

Proportion médiane: 96%

Facteur comparatif: 1,04

5.13 DEMANDE DE RENCONTRE POUR LE BUDGET 2018

La directrice générale planifie des rencontres pour la préparation du budget 2018.

5.14 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #17-426 POUR ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture de la présentation pour adoption, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, du projet de règlement 17-426 relatif au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal.

L'objet de ce règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui a pour but de mieux servir la vie démocratique, de prévenir les comportements condamnables et d'assurer plus de rigueur de la part des élus dans l'exercice des choix qu'ils ont à faire.

Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du code d'éthique et de déontologie des élus a été remise aux membres du conseil.

Afin de se conformer à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, monsieur le conseiller Roger Couture fait la présentation du projet de règlement 17-426. Un avis public sera publié.

5.15 MOSAÏQUE PHOTO DES ÉLUS ET FONCTIONNAIRES 2017-2020

La dépense sera budgétée pour 2018.

5.16 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DU MAIRE

17-11-196

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour les frais de déplacements d'octobre de monsieur le maire Robert Beauchamp au coût de 240,35\$.

5.17 REMERCIEMENT ANNÉES DE SERVICES DE L'ANCIEN MAIRE

Le sujet est reporté au mois prochain.

5.18 PROJET-QUOTES-PARTS-PARTIE 11-SERVICE JURIDIQUE DESTINÉ AUX MUNICIPALITÉS

17-11-197

Considérant la possibilité d'obtenir un service juridique à l'interne de la MRC des Maskoutains destiné aux municipalités;

Considérant les services offerts énumérés dans ledit projet de quotes-parts Partie 11 service juridique;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant qu'une partie des frais sera répartie en quotes-parts, selon la richesse foncière uniformisée (RFU), soit les frais fixes de fonctionnement;

Considérant la tarification avantageuse du service professionnel;

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu au service juridique destiné aux municipalités.

Il est également résolu d'autoriser le maire Robert Beauchamp et la directrice générale Julie Hébert à signer ladite entente.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 TAG DE RASSEMBLEMENT ET BADGE DE MÉTAL POUR KÉPI

17-11-198

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de tag de rassemblement et de badge de métal pour képi pour un montant total de 295,10\$.

6.2 DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION D'ALAIN REID

La directrice générale dépose la lettre de démission obtenue en main propre de monsieur Alain Reid le 30 octobre 2017.

6.3 RÉSOLUTION #17-64: ACHAT DE PINCE DE DÉSINCARCÉRATION HYDRAULIQUE (RÉGIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE)

La directrice générale informe le conseil de la décision positive de la Régie Louis-Aimé-Massue concernant l'offre de Sorel-Tracy pour l'achat de pinces de désincarcération hydraulique.

6.4 BESOINS EN FORMATION 2018

17-11-199

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers et appuyée par monsieur Roger Couture et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

6.5 OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION

17-11-200 Considérant la réception de l'offre de CSE afin d'acquérir les équipements usagés de désincarcération pour une somme de 13 500\$;

Considérant les investissements requis pour mettre conforme aux normes les équipements usagés proposés;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Arthur Ouellet et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre de CSE.

Il est également résolu que le conseil de Saint-Marcel-de-Richelieu maintient sa première décision, soit de faire l'achat d'équipements neufs de désincarcération.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 DÉCROCHEMENT DU TALUS À L'ENTRÉE ET SORTIE DU PONCEAU JACQUES CHARPENTIER DANS LE RANG BOURGCHEMIN EST

17-11-201 Il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal, Luc Chamberland, et les deux responsables du transport routier, soit Roger Couture et Gilles Bernier d'organiser une rencontre d'inspection pour trouver la solution temporaire au décrochement de talus du ponceau Jacques Charpentier dans le rang Bourgchemin Est.

7.2 DÉPÔT RÉSUMÉ DES INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES PONCEAUX

La directrice générale dépose le résumé des inspections télévisées des ponceaux entre le 109 et 115 rang Bord-de-l'Eau Sud.

7.3 PIÈCES DE RÉPARATION DE L'INTER 2001

17-11-202 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de lumières de remplacement pour l'Inter 2001, ainsi que d'un siège de conducteur neuf.

7.4 RÉMUNÉRATION DU TRANSPORT EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL POUR DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Ce point sera à revoir lors de la négociation des contrats de travail.

7.5 ACHAT D'ABRASIF ET DE SEL

17-11-203 Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à se procurer l'abrasif chez Carrières St-Dominique et le sel nécessaire pour la saison 2017-2018 auprès de Sel Warwick.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017. Aucun avis d'infraction n'a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Sept (7) permis ont été émis. Trois (3) permis d'installation septique, deux (2) permis de construction et deux (2) permis de démolition pour un montant total des travaux estimés à 359 000\$.

9.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME-RENOUVELLEMENT POUR DEUX ANS

La directrice générale annonce le renouvellement prochain du comité consultatif d'urbanisme et demande l'intérêt des conseillers d'y siéger. Les citoyens y faisant partie seront rappelés pour confirmer leur intérêt à demeurer sur le comité.

9.3 ADOPTION-RÈGLEMENT #17-424-RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT LE PLAN D'URBANISME RÉVISÉ AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISATION

17-11-204

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 2 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement numéro 17-424 intitulé «*Règlement amendant le règlement constituant le plan d'urbanisme révisé afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation*».

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

9.4 ADOPTION-RÈGLEMENT #17-425-RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE L'URBANISATION

- 17-11-205** CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 16-449 portant sur la gestion des périmètres urbains dans le cadre de l'Orientation gouvernementale numéro 10;
- CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;
- CONSIDÉRANT QUE cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement d'urbanisme de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter ;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 septembre 2017, conformément à la loi;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu, le 2 octobre 2017, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents
- QUE le conseil adopte, lors de la séance du 13 novembre 2017, le règlement numéro 17-425 intitulé «*Règlement amendant le règlement d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de l'urbanisation*».

9.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU LOT 5 599 289

- 17-11-206** Considérant les plans soumis par Monsieur Dion, de sa minute 14005, proposant un lotissement du lot 5 599 289, pour les remplacer par les lots 6 138 084 et 6 138 085;
- Considérant que le lot existant 5 599 289 n'a pas de frontage sur un chemin public;
- Considérant que Monsieur Joyal possède le lot adjacent 3 218 879;
- Considérant que le règlement d'urbanisme 06-335 ne permet pas la création d'un nouveau lot n'ayant pas de frontage sur un chemin public;
- Considérant qu'il est possible pour Monsieur Joyal de respecter le règlement municipal;
- Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande;
- Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas tenir compte de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accepter la demande de monsieur Dion faite au nom de monsieur Donald Joyal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

La première réunion des loisirs en compagnie d'Alex Cloutier a eu lieu la semaine dernière. Le Comité des loisirs est sur le point d'être recréé.

10.2 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-DÉPENSES RESSOURCE EN LOISIRS

Les prévisions budgétaires devraient être reçues cette semaine afin de pouvoir en tenir compte pour les prochaines séances de travail pour le budget 2018.

10.3 CONTRAT DE TRAVAIL D'ALEX CLOUTIER-RESSOURCE EN LOISIRS

17-11-207 Considérant qu'une copie du contrat de travail a été remise à chaque membre du conseil municipale;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver ledit contrat de travail de l'agent de développement en loisirs;

D'autoriser madame la conseillère Marguerite Desrosiers à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, le contrat de travail de l'agent de développement en loisirs, soit monsieur Alex Cloutier.

10.4 CARTES POSTALES DE NOËL

17-11-208 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la confection de cartes postales de Noël destinées aux citoyens de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour un coût d'environ 40\$.

10.5 HAIE DU PARC ET PRISE ÉLECTRIQUE AU PANNEAU D'AFFICHAGE

17-11-209 Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission pour savoir la possibilité d'installer une prise électrique au panneau d'affichage.

11. POINT D'INFORMATION :

- 11.1 Dépôt du rapport d'assistance au colloque Sécurité civile 2017-Robert
- 11.2 Rapport du Congrès FQM 2017-Robert
- 11.3 Rapport du Congrès FQM 2017-Réjean
- 11.4 Plan de l'emplacement du bac de déchet à l'école
- 11.5 Congrès annuel FQM 2018-Chambres
- 11.6 Résolution #2017-10-142: Engagement d'un agent de développement en loisir (Municipalité de Massueville)
- 11.7 Remerciement de la Fabrique Saint-Marcel-Épluchette de blé d'Inde

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- 11.8 Résolution #17-09-295: Règlement #17-480 concernant le cours d'eau Champagne (MRC des Maskoutains)
- 11.9 Résolution #17-09-294: Règlement #17-477 concernant les modifications à être apportées à la réglementation d'urbanisme (MRC des Maskoutains)
- 11.10 Résolution #17-10-335: Appui à la AGRCQ (MRC des Maskoutains)
- 11.11 Résolution #17-10-330: Syndicats de l'UPA des Maskoutains Nord-est- Campagne d'affichage sécurité routière (MRC des Maskoutains)
- 11.12 Résolution #17-10-337: Journée mondiale de l'enfance (MRC des Maskoutains)
- 11.13 Résolution #17-10-205: Entente Supra-Local (Municipalité de Saint-Hugues)
- 11.14 Résolution #17-10-136: Engagement-Agent de développement en loisir en milieu rural (Municipalité de Saint-Louis)
- 11.15 Résolution #17-10-132: Résolution #17-09-114-Entente avec la Ville de Saint-Hyacinthe-Abrogation (Municipalité de Saint-Louis)
- 11.16 Résolution #17-10-133: Entente Supra-Local (Municipalité de Saint-Louis)
- 11.17 Résolution #180-10-17: Engagement d'une ressource en loisir (Municipalité de Saint-Aimé)
- 11.18 Résolution #17-10-127: Déneigement Bourchemin Est et Bord-de-l'Eau Est (Municipalité de Saint-Louis)
- 11.19 Règlement #17-480 (MRC des Maskoutains)

12. SUJET DIVERS

12.1 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE-LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS 2017-PROCLAMATION

17-11-210 Considérant que, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 16 août 2017;

Considérant la recommandation de la Commission permanente de la famille formulée lors de la réunion du 5 octobre 2017;

En conséquence, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers,
Appuyée par monsieur Arthur Ouellet,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et encourage les citoyens et citoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

17-11-211

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 23h23.

Maire

Directrice générale